AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5091
FR0010411983-FS1334

23 novembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 468 841 actions SCOR SE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 779 367 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 186 677 576 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.